

DOC. PARLEMENTAIRE No 18

ARTICLES DE LA CAPITULATION, MONTRÉAL.¹

COPIE:

Toute la Garnison de Montreal doit mettre bas les Armes, et ne Servira point pendant la presente Guerre; immediatement après la

Articles de Capitulation Entre Son Excellence Le General Amherst Commandant en Chef Les Troupes & Forces de Sa Majesté Britanique En L'Amerique Septentrionale, Et Son Excellence Le M^{ie} de Vaudreuil, Grand Croix de L'Ordre Royal, et Militaire de S^t Louis, Gouverneur et Lieutenant Général pour Le Roy en Canada.

ART : 1^{er}

Vingt quatre heures après La Signature de la présente Capitulation, Le Général Anglois fera prendre par Les Troupes de Sa Majesté Britanique, possession des portes de La Ville de Montreal et La Garnison Angloise ne pourra y Entrer

¹Les articles de la capitulation de Montréal publiés ici, sont reproduits d'une copie contenue dans une dépêche du général Amherst à Pitt, datée du camp de Montréal, le 8 sept. 1760 et qui se trouve au *Public Record Office* dans le vol. 93 des documents concernant l'Amérique et les Indes Occidentales. Un autre texte de cette capitulation se trouve dans *Capitulations et extraits de traités* concernant le Canada, 1797.

Dans sa dépêche à Pitt, le général Amherst fait ainsi allusion aux circonstances de la capitulation: "Le sept au matin, deux officiers se présentèrent à un avant-poste et remirent une lettre du marquis de Vaudreuil qui m'apprenait ce dont l'un d'eux le colonel Bougainville, était chargé de m'entretenir." (Il proposait une trêve d'un mois.) "L'entretien se termina par la conclusion qu'une suspension d'armes était accordée jusqu'à midi, alors que des propositions furent transmises. J'envoyai les miennes et j'écrivis au marquis de Vaudreuil; je reçus une autre lettre du gouverneur auquel je fis parvenir ma réponse et je reçus ensuite une lettre de monsieur de Lévis à laquelle je répondis. Les troupes passèrent la nuit sous les armes et de bonne heure le matin, je reçus une lettre du marquis de Vaudreuil à laquelle je répondis; puis j'envoyai le major Abercrombie à la ville pour me rapporter les articles de la capitulation signés par le marquis de Vaudreuil. Je fis parvenir à celui-ci un duplicata portant ma signature, puis le colonel Haldimand avec les grenadiers et l'infanterie légère, prit possession d'un port, et demain il mettra à exécution les articles de la capitulation. * * * Vous trouverez ci-inclus copies des articles de la capitulation et de toutes les lettres échangées que je vous transmets pour vous mettre entièrement au courant de la transaction."

Un compte rendu des négociations concernant la capitulation de Montréal, de source française, se trouve dans le document intitulé: *Suite de la campagne en Canada, 1760*, qui fait partie de la *Collection de Documents Relatifs à l'Histoire de la nouvelle France*, Québec, 1885, vol. IV, pp. 304-6. De cette source comme par d'autres documents français relatifs à ce sujet, nous apprenons que le soir du 6 sept., le marquis de Vaudreuil somma les principaux officiers des troupes de terre et de mer de se réunir au camp pour discuter la situation générale et considérer les termes de la capitulation qui avaient été rédigés et qui furent lus par l'intendant Bigot. On reconnut généralement qu'il était impossible de résister plus longtemps avec chance de succès et M. de Bougainville fut chargé d'aller proposer au général Amherst, le matin du 7 sept., la cessation des hostilités, en attendant l'arrivée possible de la nouvelle que la paix était conclue entre les deux pays; et si Amherst repoussait cette proposition, Bougainville était autorisé à lui proposer les termes de capitulation qui avaient été lus devant le conseil de guerre. Durant toute la journée du 7 sept., les négociations se poursuivirent entre les assiégés qui proposèrent leurs conditions de capitulation et le général Amherst qui leur transmettait sa réponse. Mais le soir un vigoureux échange de vues eut lieu par écrit et verbalement entre le marquis de Vaudreuil d'une part, et le marquis de Lévis et ses principaux officiers d'autre part; ceux-ci protestèrent avec vigueur contre les conditions imposées par Amherst et voulaient opposer une résistance désespérée en vue d'obtenir de meilleures conditions pour l'armée. Cependant, Vaudreuil refusa de sacrifier l'intérêt général de la colonie au profit de l'orgueil militaire des officiers; et malgré ses énergiques protestations, Lévis reçut ordre de se soumettre aux conditions imposées par Amherst. Bien que Vaudreuil semble avoir agi pour le mieux, sa conduite a été sévèrement critiquée à cette époque, par la cour de France.